

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 JANVIER 2014**

Délibération
n° 2014.01. 1.B

**Fonds Social
Européen (FSE) :**
demande de
subvention pour
l'assistance technique
2014

LE NEUF JANVIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 janvier 2014**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.01. 1.B**

POLITIQUES SOLIDAIRES / FSE

Rapporteur : Monsieur le Président

**FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSISTANCE
TECHNIQUE 2014**

Le GrandAngoulême a assuré la gestion d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) par convention avec l'Etat sur la période 2007-2013 afin de mettre en œuvre les opérations entrant dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Les programmes opérationnels nationaux 2014-2020 n'étant pas encore signés, le GrandAngoulême a sollicité un avenant à sa convention pour la programmation 2014 afin d'assurer la continuité des actions du PLIE.

La Préfecture de Région de Poitou-Charentes a accordé pour 2014 au GrandAngoulême une enveloppe de 6 258 € sur l'axe 5 - mesure 5.1 - sous mesure 5.1.1 pour l'assistance technique à la gestion du FSE.

L'assistance technique comprend une partie du salaire de l'assistante financière en charge des contrôles et des mises en paiement des subventions accordées aux opérateurs du PLIE ainsi que les coûts de la prestation externalisée de contrôle qualité gestion que le GrandAngoulême s'est engagé à effectuer dans le cadre de son système de gestion.

La dépense totale prévisionnelle s'élève à 33 581,53 € pour la programmation 2014.

La demande de subvention s'établit sur les éléments suivants :

| Opération | Dépense totale | Subvention sollicitée | Taux |
|----------------------|----------------|-----------------------|------|
| Assistance technique | 33 581,53 € | 6 258 € | 19 % |

Je vous propose :

D'APPROUVER le dossier d'assistance technique 2014 et son plan de financement

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant, à solliciter une subvention du Fonds Social Européen à hauteur de 6 258 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions et avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

13 janvier 2014

Affiché le :

13 janvier 2014